



JUSQU'AU BOUT...

C'est de manière purement fortuite que **FO Justice** vient d'apprendre la tenue du Conseil d'Évaluation le **3 juin prochain** au sein de l'établissement.

Par ignorance, on serait tenté d'utiliser la formule consacrée « *Une fois n'est pas coutume* », sauf que, cet épisode malheureux se répète inlassablement depuis 2023, au mépris des nombreux rappels à la réglementation en la matière.

TOUJOURS LE MÊME SILENCE, TOUJOURS LES MÊMES MÉTHODES...

LA CIRCULAIRE DU 23 JANVIER 2012 EST POURTANT PARFAITEMENT CLAIRE :

« le chef d'établissement a l'obligation d'informer les organisations syndicales de la date et de l'ordre du jour du conseil d'évaluation afin qu'elles puissent formuler des observations écrites et demander à être entendues. »

À la M.A de Grasse, cette obligation est manifestement **FACULTATIVE**.

À ce stade, ce n'est plus un oubli, ce n'est plus une erreur

C'EST DU SABOTAGE INSTITUTIONNEL!

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, FO JUSTICE DÉNONCE DES PRATIQUES MÉPRISANTES ENVERS LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET UN DIALOGUE SOCIAL RÉDUIT À UNE SIMPLE FAÇADE !



En 2023 : notre organisation dénonçait "l'absence d'intérêt, voire le mépris" envers les organisations professionnelles ainsi que le non-respect des règles relatives au conseil d'évaluation.

En 2024 : les représentants **FO Justice** apprenaient, de nouveau, la tenue du conseil d'évaluation, la veille seulement. Pour seule réponse, la cheffe d'établissement déclarera : "MÉA CULPA".



Pourtant, **lors du CSA du 11 avril 2025**, **FO Justice** rappelait, officiellement et conformément à la réglementation, sa volonté d'être systématiquement informé des visites d'autorités administratives et judiciaires et de la tenue des instances, telles que les conseils d'évaluation.

À la M.A de Grasse, le dialogue social prend l'apparence d'une simple décoration administrative.

À vouloir considérer le dialogue social comme un mégot qu'on écrase du bout du pied, il ne faut pas s'étonner et s'offusquer du niveau d'exaspération des personnels... et des conséquences qui en découlent !

À force d'ignorer les demandes officielles, de fonctionner dans l'opacité et de traiter l'organisation syndicale représentative avec autant de désinvolture, la direction favorise un climat de défiance et de lassitude parmi les personnels.

Les agents n'attendent aucun privilège ni faveur. Ils demandent simplement du respect, de la considération et que la Direction fasse preuve d'exemplarité et d'impartialité.

FO Justice refuse de cautionner ce simulacre de dialogue social et continuera de dénoncer les pratiques non conformes,